

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,



COMMERCIAL & FINANCIER.

Imprimé par F. FLAIP, et publié tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No 86

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 1er MARS 1830

Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 5e classe de 1830— devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 13 Mars.

PROSPECTUS

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 "	4,000	4,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
1 "	1,000	1,000
1 "	750	750
1 "	500	500
1 "	250	250
156 "	60	9,360
780 "	4	3,120
7800 "	2	15,600

8,760 Lots. 15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre tirages avec trois des numéros tirés sur les 30, 236 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.
Pour l'abandon des prix, les 30 numéros de puis au jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e numéros tirés, sera déclaré gagnant et aura droit à la somme de \$10,000.
Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui sera tiré, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
3, 1 et 2	1,800
2, 3 et 1	1,500
3, 2 et 1	1,350

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$750.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 1er, 3e, et 2e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$550.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 2e, 1e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$350.

Les 156 billets qui auront deux numéros sortis, savoir: 1 et 2, auront chacun droit à \$60.

Tous les autres billets, au nombre de 7800, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre, à moins qu'il n'ait été remboursé.

Les prix seront payables quatre jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, francs port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Pris des Billets.
Entiers \$ 1, Demi \$ 0,50, Quart \$ 0,25. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur
27 février

Le tirage de la 5e classe de 1830, le 13 Mars

6me	27 Mars
5me	10 Avril
4me	24 Avril
3me	15 Mai
2me	5 Juin

J. B. FAGET—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 28 Dc. 1829— Par l'hon. J. Pitot—Madame Barreau contre son mari—La demanderesse dans cette affaire, a poursuivi son mari Justin Barreau, en réclamation de biens, et sur preuve de l'embaras dans lequel se trouve le défendeur, et il a reçu quinze cents piastres de biens paraphernaux de son épouse, et est venu offrir par la cour que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre son mari J. Barreau, le condamnant à payer pour lesdits biens paraphernaux quinze cents piastres et les frais qui seront taxes.

Signé J. PITOT.
Je certifie ce que dessus.
THOS. S. KENNEDY, Greffier.
19 février—3f.

UNE dame d'un âge mûr, désirerait être employée dans une famille, soit en ville ou à la campagne, comme institutrice pour donner des leçons de pianos, de dessin, de peinture ou de broderie. Ses prix seront modérés, et elle peut fournir de bonnes recommandations.

S'adresser rue du Quartier, maison en face de celle No. 29. 19 fév.—6f.

A VENDRE A L'AMIABLE.

Nouvelle et Magnifique EXHIBITION.

L'exhibition universellement admise de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste **M. HANKES**, Nagnère si connu à la Nlle-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 113, rue de Chartres, vis-à-vis l'ancien de Mr. Boyd.

ENTRÉE (y compris un profil, découpé en quelques secondes par M. Hankes, sans le secours du dessin et d'aucun machine.) 50 cents—enfants, moitié prix.
Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5; et le soir, de 7 à 9.
Profils en pied, usés ou égrégamment bronzés. 30 jan.

Sangues de France.

Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par **FORESTIER & Co.**

AVIS.—Les sous-signés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de souliers, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.
Rue Comédienne Dumaine et Madison.

GRAINES DE JARDINAGE—GETRES PRAICHES.
Le sous-signé a reçu par John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de Jardins, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 148, entre Orléans et Ste. Anne. 12 fév. **BRYANT TURPIN.**

AVIS AU PUBLIC.
Le sous-signé ayant été légalement nommé tuteur des biens de feu John Clay, réclame par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit décedé, de la présente en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien se faire connaître par leur compte au sous-signé, au bureau de M. Dencan, rue de Chartres, No. 72.
JOHN WATKINS, Curateur.
Nlle-Orléans, 24 Janvier 1830.

ETAT DE LA MORTUALITÉ.

Cour des Prêtres—Paroisse St. Jn. Baptiste
JURÉ 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera rendu par le juge-avocat public, sur l'habitation ci-dessus décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à la succession de feu Madame Marie H. de la, décedée veuve Pierre Bechel, savoir:

1. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rue droite du S.uve, à environ 15 lieues de la Nlle-Orléans, bornée à son extrémité supérieure par M. et Mme Jn. Jacques et M. Hyland; et dans sa partie inférieure, par Messrs Jn. Jones et Jn. Smith. Cette habitation a 12 arpents de superficie au sud, et se compose sur 40 de profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1153 arpents de terre, la plus grande partie haute; 400 arpents de champs labourables et cultivés comme suit: 130 arpents environ plantés en cannes cette année, et 180 arpents en champs de culture, partie du reste en maïs, le surplus en pâturage. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maître à étage, cuisine, four, jardin, poulaiier &c., plus, une belle sucrerie, purgerie, et moulin à bêtes neuves, magasins, moulin à riz, 12 grandes cases à nègres, sur solles, converties en bardeaux avec cheminées en briques &c.

2. Quelques meubles et objets de ménage, argenterie, 1 pendule, 2 montres et une tabacière en or, un beau statut &c.

3. 94 Esclaves de tous âges et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays; parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier charbon et sucrier, un fongeron, plusieurs charretiers, labouriers, un cocher, plusieurs matrones et négresses, domestiques, contumères, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4. 48 Chevaux de trait, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de trait, quelques vaches, Laurailles, mou ons, &c.

5. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, chariots, harnais, pelles, pioches, baches, tombereaux, charrues, outils de forge, de charpenterie et menuiserie, une rouanne pesant 2500 lbs., et 4 chaudères à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

Nota.—Sont expressément réservés pour être enlevés par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons cuisines, entourages &c., situés aux bornes supérieure et inférieure de l'habitation.

CONDITIONS.
L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831, 1-4 en tout Mars 1832, 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.
Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.
Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessous de \$50 comptant, et pour toute somme au-dessus, en tout Mars 1831.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.
Les frais d'actes de vente, hypothèque, quittance et main levée à la charge des acquéreurs.

Pae. St. Jn. Baptiste, 22 Février 1830. 23 fév.—2ps
T. L. BLANC, Juge.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
Il est parti par terre de chez M. R. Rangon, frère de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, à peu de barbe, il le front court,

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.

Par Mr. Aristippe.
MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de lui voir ouvrir un cours de Déclamation et de lecture, à l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscriptions chez M. M. Boimare, et Jourdan, libraires. Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; *Troguillus, Comédie, Morceaux Oraires de la tribune, de la chaire et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables, &c.* Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur l'usage et le mécanisme de la voix et les moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée; principes développés dans son dernier ouvrage; le MANUEL THÉATRICAL; il en fera faire l'application à ses auditeurs.

Les séances auront lieu tous les Jeudis et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Comé.

Les séances arrièrées le jour de l'ouverture. **Conditions.**—Dix piastres par mois. Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

NOTA.—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue Ste. Anne, No. 117, où l'on peut s'adresser ainsi que pour le cours. 12 fév.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 3 Février 1830.
Présent l'hon. Jas. Pitot.

Joseph Wilson }
L'cession des biens de feu M. Tesson, a été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur ait lieu en l'étude de G. A. Stricker, esq., notaire public, le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit défendeur; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé d'office pour représenter par les lieux les créanciers absents.

Je certifie l'extract ci-dessus conforme. 4 Fév. Thos. S. Kennedy—Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 20 Février 1830.—Présent l'hon. James Pitot—Elizabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embaras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjuge et décrète par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, en ce que le défendeur; que les frais soient à la charge du dit défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation ait lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante aitle droit à l'avenir d'acquiescer et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

(Signé.) **J. PITOT, juge.**
Je certifie ce que dessus. 24 fév. **T. S. KENNEDY, greffier.**

Chaussures du Nord.

Le sous-signé a reçu par les derniers arrivages, 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés. 22 jan **J. G. ARRAIBA & Co.**

Le sous-signé a l'honneur de prévenir le public et ses amis que, s'il existait entre lui et Mr. G. B. S. Ringer et d'entre autres, une société qui existait entre lui et Mr. G. B. S. Ringer et d'entre autres, une société qui existait entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'ancien de Geo. W. Boyd.

BAGUE PERDUE.
Il a été perdu il y a quelques jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille. 18 fév.

MELIX PEDESCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qu'il existait entre lui et Mr. G. B. S. Ringer et d'entre autres, une société qui existait entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'ancien de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3f.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:

3 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 de do de d'Icacos.
2 do do de d'Ananas.
2 do do de de Dattes.
2 do do de de Gingembre.
2 do do de de Cèdres.
1 do pots compote de Gouyave.
Gelé de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys.

BERNARD TURPIN.
10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royal.
Nouveaux pains pectoraux cristallisés (ou Dr. Moon de Landernau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coûte 50 pr. 00 de moins qu'une de Beignard. Reçu de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du sous-signé.

A. PIRONNEAU.
Encoignure des rues de l'Esplanade et Comédienne du Faubourg, No. 36. 3 nov—3

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, 2 Février 1830.
Présent, l'hon. Jas. Pitot.

Jacques Pitot, vs. ses créanciers. **SUR** lecture et enrégistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné de la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Pitot ait lieu en cour le 24 Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit défendeur, et de décider les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq. soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absents.

Je certifie l'extract ci-dessus. **THOS. S. KENNEDY, greffier.**
3 Février—11 3ps

BANLIEUESUPERIEURE.—PAVES.
IL a été amené aux éaves, un petit animal sans poil souris foncé, ayant aucune tache visible, ayant une oreille affectée.

Il sera décerné à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Gaultier au lieu accoutumé, le 7 Mars prochain. **HUBERT, Syndic.**
10 fév—3f.

Magasin de Linges faits et non faits: **FOND** de Magasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 58. 10 février—6

VENTES PAR LE MARSHAL.
ES par l'hon. Chs. Magnin, juge président de la Cour de Cité, j'exposera au vente, le Mardi 23 Février prochain, à midi, au café Hecquet, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison en bois, située sur un terrain No. 90, mesurant 40 pieds (plus ou moins) de face à la rue Girod, sur 80 pieds (plus ou moins) de profondeur—Saisi dans la poursuite de P. F. Barthe.

Cette créée étant la seconde et dernière, elle sera adjugée au plus offrant, pour ce qu'elle pourra, à douze mois de crédit du jour de la vente, moyennant cinq pour cent d'intérêt, et l'acheteur donnera son billet avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte intitulé "Acte pour amender les divers actes passés pour organiser les cours de cet Etat, et pour d'autres objets." 9 Fév. **L. DAUNOY, marshal.**

Vente par le Marshal.
P. F. Avart vs. J. C. Waran. A. Tracy vs. le même. Byrns vs. le même. P. Ogur vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, et plus adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposera en vente, Mercredi 10 Mars prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le bateau Gramus avec ses appareils et sa cargaison consistant en bardeaux, essentes, &c. saisis dans les affaires ci-dessus. 9 Fév. **L. DAUNOY, Marshal.**

CATHOLICON VEGETAL DE POTTER, Pour guérir les agrofules, la syphilitique, les rhumatismes, les tumeurs blanches, les maladies du fuit, les ulcères, &c. &c.

Le sous-signé, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considérable de la composition médicinale ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de \$2 la bouteille.

F. P. DUCONGE,
Au coin des rues de Chartres et Conti.
N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en procurer à un prix modéré. 13 février—4f.

Regu par les derniers arrivages de France et à vendre par le sous-signé 25 paniers de Petres Tapées; 1 caisse d'Artichaut Secs; 1 caisse Scringues de toutes grandeurs.

1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité—façon assortie.
Essences de Roses, Jambin et Grenivière; Fleurs de Tilleul Noëlle, Violette et d'Anémone; Limes Sulfuriques; diamantés (pour les dents); Brosses à dents assorties; Poils d'Iris No assortis. **PIRONNEAU, Pharm.**

LOTÉRIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Troisième Classe pour l'année 1830. Le Tirage aura lieu positivement le Mercredi 3 Mars à 5 heures du soir.
—PROSPECTUS—

1 Lot de	\$8000	est	\$8000
1 "	2000	"	2000
1 "	1000	"	1000
1 "	500	"	500
1 "	600	"	600
6 "	700	"	4200
6 "	400	"	2400
6 "	300	"	1800
6 "	200	"	1200
156 "	60	"	9360
780 "	4	"	3120
7800 "	2	"	15600

8736 Lots. 15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre tirages avec trois des numéros tirés sur les 30, 236 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour l'abandon des prix, les 30 numéros de puis au jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e numéros tirés, sera déclaré gagnant et aura droit à la somme de \$10,000.

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui sera tiré, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
3, 1 et 2	1,800
2, 3 et 1	1,500
3, 2 et 1	1,350

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$750.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 1er, 3e, et 2e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$550.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros sortis, savoir: les 2e, 1e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$350.

Les 156 billets qui auront deux numéros sortis, savoir: 1 et 2, auront chacun droit à \$60.

Tous les autres billets, au nombre de 7800, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre, à moins qu'il n'ait été remboursé.

Les prix seront payables quatre jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, francs port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Pris des Billets.
Entiers \$3—demi et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pourront moins \$12) \$30.

Tous les ordres conformément du comptant ou des prix de loterie, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à J. B. FAGET, 27 Fév. **J. VIGNAUD, Directeur.**

Outrages nouvellement reçus.
TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubouche, 2 vol. in 8°. Dictionnaire Espagnol Français et Français Espagnol, plus complet qu'aucun autre qui ait été publié jusqu'à ce jour, par Nuñez de Taboada, 5e. édition 2 vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, 1 vol. le maître d'Anglais par Cobbert, 1 vol. Dictionnaire universel de la langue française, par Boiste, nouvelle édition, 1 vol. in 4°. **A. J. BOIMARE.**
25 jan.—3f.

CENT Boucauds sucre, à quelques centes au-dessous de la ville. Livrables de suite à vendre par **Bd. TURPIN**, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne. 30 déc.

COUR de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, 25 Janvier 1830.—Présent l'hon. J. Pitot.—Henry Moss vs. ses créanciers. L'cession des biens du défendeur ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de S. R. Stringer, not. pub. le Mercredi 26 Février 1830, afin de délibérer sur les affaires du dit défendeur, et d'ici à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit défendeur sont suspendues. Et il est de plus ordonné que Geo. Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter les créanciers absents sur les lieux.

Je certifie l'extract ci-dessus. 26 Jan. **T. S. KENNEDY, greffier.**

8e DE RECOMPENSE.
PARTI miron de chez le sous-signé le 22 Novembre, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais; taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise); Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de laine rouge, et avait deux capots de couleur et un bonnet bleu; de faire il lui manque une dent à la mâchoire supérieure à la teinte rouge. Il a été acheté, il y a environ 14 mois, à Mr. Henry Smith, de l'Etat du Tennessee.

La récompense ci-dessus sera donnée, en sus de toutes dépenses raisonnablement faites, à celui qui le conduira dans une des villes de cet Etat. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à bord, sous les peines prévues par la loi. **J. B. CAVALIER,** Paroisse Jefferson.
20 jan.—3f.

LOTÉRIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

(4me. Classe pour 1830.) Le Tirage aura lieu le Samedi 20 Fév. Le Prospectus paraîtra dans quelques jours. Les tirages des autres classes, seront comme suit:

Vendredi, 8 Mars. Samedi, 8 Mai. Samedi, 30 Mars. Samedi, 29 Mai. Samedi, 3 Avril. Samedi, 12 Juin. Mercredi 21 Avril. Mercredi 30 Juin.
Pour billets et coupons, s'adresser à